



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423

Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 23/01/2013

N° 359  
JANVIER 2013

## Edito

### LES DROITS DES SALARIÉS DE PLUS EN PLUS EN DANGER

Encore un coup porté en pleine figure des salariés par les réformateurs de ce pays. CFDT en tête, certains syndicats ne représentant pas grand-chose, ont négocié avec le patronat la destruction du Code du Travail, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement voulait un accord «gagnant-gagnant», patronat-salariés, il l'a. Mais comment peut-on imaginer que les travailleurs puissent être au même niveau que le patron dans une entreprise où le but ultime est de faire du fric à tout prix ? C'est une escroquerie intellectuelle que de nous faire croire que le capital se soucie de notre sort au travail.

Cet accord, et donc ce projet de loi, doit être combattu partout et surtout dans l'entreprise avec les salariés. Le contrat de travail ne serait plus la norme, il deviendrait caduc par un accord signé par les mêmes. Les Conseils de Prud'hommes, déjà très affaiblis, risquent de devenir une chambre d'enregistrement des revendications des salariés sans plus aucune condamnation des employeurs, et c'est leur disparition à terme.

Cette loi, si elle reprend intégralement les négociations, mettra un coup d'arrêt à des décennies de luttes des salariés pour leurs conditions de vie et de travail. Elle décapitera le salaire comme reconnaissance de la création de richesses dans l'entreprise et portera un coup fatal à la Sécurité Sociale avec l'obligation de complémentaire santé pour tous. Ce n'est pas un cadeau du patron, puisque ce sont les salariés par leur force de travail qui paieront et à prix fort les assurances choisies par les Directions. Nous aurons l'occasion d'en reparler puisqu'une diffusion massive de cet accord et des régressions qu'il apporte, va commencer dans les jours à venir.

Les socialistes et l'ensemble des réformateurs vont très prochainement s'attaquer à un autre chantier qui leur tient à cœur et qui exaspère au plus haut point le capital : la Sécurité Sociale et les Retraites. Toutes les occasions seront bonnes pour mettre la main sur les centaines de milliards d'€uros que représentent les cotisations, mais qui ne leur rapportent pas un centime. C'est insupportable pour la bourgeoisie des groupes privés de voir que l'argent des salariés, de leurs cotisations, ne puisse pas être mis sur les marchés financiers du monde entier.

**C'est pour cela que l'Union Départementale du Cher décide de faire de la journée du 31 janvier une action interprofessionnelle.**

*Enfin, je tiens à adresser toutes mes condoléances, ainsi que celles des camarades de l'UD, à Madeleine Ferdonnet et à sa famille.*

Sébastien MARTINEAU  
Secrétaire Général

#### Sommaire :

- Edito : Les droits des salariés de plus en plus en danger.
- P 2-3 : Action du 31 Janvier.
- P 4 : Comité de Coordination de la Métallurgie du Cher. Résultats élections TPE.
- P 5 : Trésorerie de St-Martin d'Auxigny. Formation Syndicale : stages à venir.
- P 6 : Suite séance plénière du CESER du 14 décembre 2012.
- P 7 : Hommage à Pierre Ferdonnet.
- P 8 : Congrès de l'Union Départementale. Débat sur les cancers et maladies professionnelles.



#### AGENDA

**31 Janvier 2013**

**Rassemblement à BOURGES**

**10 h 30 - Place Séraucourt**

Contre l'Accord National Interprofessionnel sur la  
«sécurisation de l'emploi»

\*\*\*

**Jeu**di 14 Février à VIERZON

**Débat sur les cancers  
et maladies professionnelles**

\*\*\*

**CONGRÈS**

**de l'Union Départementale du Cher**

**12-13 & 14 Juin 2013**

**à Bourges**

\*\*\*\*



# Appel à Grève et Manifestation le Jeudi 31 Janvier 2013

**Journée d'action dans la Fonction Publique,  
mais pas seulement,  
les salariés du Privé comme les fonctionnaires, sont attaqués.**

Les mesures agressives mettant à mal les droits de l'ensemble des salariés et de la population, votées par l'ancien gouvernement, ne sont en rien remises en cause par le pouvoir actuel, bien au contraire. L'Exécutif aux commandes n'a pas l'intention de revenir sur l'ensemble des lois qui liquident les fonctionnaires et la Fonction Publique (RGPP), qui déstabilisent complètement l'organisation et la qualité des soins (Loi HPST), qui fragilisent les retraités et les chômeurs (réformes des retraites et de l'assurance chômage), qui précarisent les salariés (SMIC non revalorisé), qui affaiblissent les travailleurs en arrêt maladie (journée de carence supplémentaire dans le Privé et instauration dans le public), qui mettent à mal la Sécurité Sociale (plus de cotisations pour la famille). Nous en oublions sûrement tant les dix dernières années ont été synonymes de régression sociale pour les citoyens de ce pays. Seule la bourgeoisie et le patronat ont été les gagnants de cette période.

Certains auraient pu penser qu'avec un changement de majorité, les choses pouvaient changer et que la classe ouvrière aurait enfin des mesures pouvant apporter un bien-être au quotidien. **Il n'en est rien. Des milliers de licenciements par mois et pas une mesure pour contraindre le patronat à des alternatives demandées par les salariés.**

**Rien sur les salaires et la Sécurité Sociale.** La participation d'une délégation de dix ministres aux Universités d'été du MEDEF qui peut être interprétée comme une provocation vis-à-vis de la classe ouvrière. Un rapport Gallois sur la compétitivité et la crise qui intervient pendant les négociations avec le patronat sur la dite «sécurisation de l'emploi». La CGT exige, avec les salariés, l'arrêt immédiat de ces dispositions et l'instauration d'une vraie politique salariale et sociale.

La fin des négociations le 11 janvier par l'Accord National Interprofessionnel sur la «sécurisation de l'emploi», provoque une joie jamais égalée dans le patronat et se révèle une trahison sans précédent pour les travailleurs.

**Difficile de faire pire en matière de désinformation, donner l'illusion à la population que l'accord «scélérat» signé entre CFDT, CFTC et CGC et le patronat serait bé-**

**néfique à l'emploi des salariés, c'est là un exercice indigne d'une presse dite «libre» dans un pays dit «démocratique».**

**C'est pourtant ce que nous avons tous vécu.**

Le Ministre de l'Emploi se félicite et milite pour une application rapide d'une loi sans aucune modification par rapport à l'accord. De quoi satisfaire et répondre aux attentes du patronat. C'est vrai que les promesses de la campagne sont loin derrière ! Et que depuis, le MEDEF a transmis sa «feuille de route». !

## Contenu de l'accord

### ● Trahison

**PRÉCARITÉ** : accentuée avec une taxe sur les CDD « courts », pas sur les contrats « intérim ». Le MEDEF estime la taxe à 110 millions d'euros ! Et à 155 millions d'euros les exonérations de cotisations sociales obtenues. Résultat : + 45 millions d'euros dans la caisse ! Et une augmentation de la précarité.

### ● Trahison

**TEMPS PARTIEL** : désormais « flexible », annualisé avec des négociations à préciser dans les futures négociations sur les conventions collectives.

### ● Trahison

**CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE** mis en brèche. Création de contrats « intermittents » avec les périodes, au gré des directions, de travail ou de non travail et un « lissage » annuel des salaires.

### ● Trahison

**MOBILITÉ INTERNE À L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE** obligatoire pour réorganisation ou licenciement pour cause « personnelle » : changement de poste, d'établissement en mettant en cause la vie familiale et associative ...etc, et les droits de recours en justice réduits.

### ● Trahison

**DES ACCORDS DITS DE « COMPÉTITIVITÉ » ET « MAINTIEN » DE L'EMPLOI**, permettraient de baisser les salaires et moduler les heures de travail (plus ou moins) pendant une période pouvant aller jusqu'à 2 années. Si refus, c'est le licenciement pour cause réelle et sérieuse.

● **Trahison**

**Les «boucliers» que constituent les instances représentatives du personnel** garantissaient les droits de défense des salariés. Demain, un accord d'entreprise pourra y déroger, facilitant la tâche au patron pour les licenciements. Il ne s'agit plus de « s'opposer » à des licenciements boursiers mais de les autoriser par un «accord syndical». Un plan de licenciement collectif sera réputé « homologué », donc accepté, si l'Inspection du Travail n'a pas répondu dans les 21 jours !! C'est la fin du rôle économique des IRP.

● **Trahison**

**Recours au Tribunal des Prud'hommes** : un salarié disposait de 5 ans pour contester des faits. Ce sera 2 ans au lieu de 5 et il n'est plus question de demander répara-

tion au-delà de 3 ans.

● **Pour Justifier ces trahisons**

**Les signataires** avancent la création d'une mutuelle obligatoire avec paiement à 50 % par l'employeur.

→ **Tromperie**

**La base des garanties est si «insignifiante»** que le salarié devra payer 50 % de ce dispositif et continuer à se payer le niveau de couverture santé complémentaire indispensable pour lui et sa famille. Les assurances privées sont seules à y gagner et c'est la mort annoncée la Sécurité Sociale.

→ **Un compte personnel de formation**

**Rien de nouveau**, c'est le DIF à 20 h/an cumulable sur 6 ans et transférable en cas de «mobilité volontaire». Quelle révolution !!

**DROITS INDIVIDUELS, DROITS COLLECTIFS ET DROITS DE RECOURS SONT ATTAQUÉS  
PAR UN ACCORD SCÉLÉRAT, EN DESSOUS DES CONVENTIONS COLLECTIVES  
ET DU CODE DU TRAVAIL, QUI S'ATTAQUERA À UN MOMENT OÙ UN AUTRE,  
AUX STATUTS DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SIGNÉ PAR DES SYNDICATS MINORITAIRES !**

**L'Union Départementale CGT du Cher appelle au**

**Rassemblement le 31 janvier 2013,  
à 10 h 30 - Place Séraucourt**

**pour le dépôt d'une motion en Préfecture du Cher à 11 h 30.**

**Un préavis de grève d'une heure pouvant aller jusqu'à 24 heures à été déposé  
pour les agents de la Fonction Publique.**



Bulletin d'adhésion

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Union départementale C.G.T du Cher  
8, place Malus, 18.000 Bourges.  
Tél 02 48 21 24 79 - Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr

## Information du Comité de Coordination de la Métallurgie du Cher sur les négociations Annuelles des Salaires pour 2013

### Les revendications de la CGT :

#### Salaires :

Nos revendications sont exprimées alors que le gouvernement cède face au chantage patronal à un accord emploi-compétitivité contre salaire pour conforter les seuls profits des actionnaires des groupes et sous traitants au détriment de l'investissement humain et matériel qui seuls pourraient nous sortir de la récession. La dette fiscale, ce sont les salariés producteurs de richesses qui vont la payer deux fois, par une baisse de salaire en cas d'accord emploi-compétitivité et une baisse de pouvoir d'achat par l'augmentation de la TVA.

La CGT ne peut être d'accord avec une perspective dont on sait qu'elle va aggraver les délocalisations et le chômage.

La CGT pense que la question du pouvoir d'achat est la question centrale si on veut sortir de cette crise qui a pour origine la dette privée, celle d'un monde du travail rendu insolvable par la rapacité des banques.

La CGT revendique un SMIC à 1700 € bruts, et une augmentation des salaires de 10 %.

L'augmentation des salaires garantis doit donc prendre en compte une augmentation du coût de la vie supérieure à l'indice INSEE qui annonce un maintien à 2 %, excluant l'augmentation de la TVA et taxe écolo-libérale (10 milliards), EdF/GdF, etc...

En 2012 l'effort pour reconstruire une échelle des salaires avec des échelons, s'est trouvé remis en cause par les augmentations du SMIC. Il faut donc une augmentation des seuils d'accueil anticipant les hausses de SMIC prévues 2013.

Fusion des coefficients 140 et 145 dans le coefficient 155, passage au coefficient 170 après 6 mois.

Dans la grille de la métallurgie, pour la motivation et l'embauche de jeunes, il s'agit de la reconnaissance des qualifications dans les salaires et non pas la tendance à l'écrasement de la grille par le SMIC, incitée par le cadeau gouvernemental des exonérations à 2,2 fois le SMIC (salaire médian). Il serait juste qu'une partie de ces exonérations prises sur le salaire socialisé revienne dans le paiement de la qualification. Nous sommes pour une augmentation en % pour regagner des écarts d'échelon, avec un effort sur les P1-P2-P3 pour leur contribution plus importante à la richesse créée.

Augmentation générale de 6 % (dont 3 % de SMIC 2012, 8 % pour les P1-P2-P3).

Valeur du point : fixé à 7 €uros.

Evolution de carrière avec changement de coefficient tous les 5 ans.

Prime d'ancienneté : calculée sur le salaire réel, 1 % par année, jusqu'à la fin de carrière.

Prime de panier : versée aux travailleurs effectuant au moins 3 heures de travail entre 21 h et 6 heures ou ayant effectué 7 heures de jour prolongeant au moins 1 h après 21 h.

Temps de pause : 0 h 30 pour le travail posté.

#### Conditions de travail :

- Reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à partir de 55 ans (travail à la chaîne, posté, travaux pénibles).

- Permettre à ceux qui sont exposés à des produits toxiques (amiante, éther de glycol, etc...) de partir à 50 ans.

- Mise en place du dispositif de départ anticipé avec le principe : un départ=une embauche de jeune en CDI. Ce dispositif intergénérationnel peut inclure le tutorat.

#### Prime de transport :

- Financement des cartes d'abonnement transport en commun.

- Primes de transport par voiture aux frais réels.

## RÉSULTATS des ÉLECTIONS T.P.E.

C'était la première fois que les salariés des Très Petites Entreprises votaient. Malgré une faible participation et une organisation des votes défaillantes, la CGT devient la première organisation en Région Centre.

#### Résultats Nationaux :

Inscrits : 4.614.553

Votants : 465.796 (10,38 %)

CGT : 29,5 %

CFDT : 19,3 %

FO : 15,3 %

UNSA : 7,4 %

CFTC : 6,5 %

Solidaires : 4,8 %

CAT : 2,4 %

CGC : 2,3 %

#### Résultats Région Centre :

Inscrits : 166.149

Votants : 20.753 (12,49 %)

CGT : 28,42 %

CFDT : 17,83 %

FO : 18,01 %

UNSA : 8,07 %

CFTC : 5,82 %

Solidaires : 5,35 %

CAT : 2,95 %

CGC : 1,55 %

## Trésorerie de St Martin d'Auxigny : Le combat uni des organisations syndicales et des élus a payé

Qui, dans le contexte actuel, aurait parié que nous pouvions gagner ? Et pourtant, le 13 décembre nous l'avons appris, la trésorerie ne fermera pas ses portes comme prévu le 31 décembre alors que tout était planifié.

Dès cet été, notre section syndicale s'était adressée aux élus. Nous avons souhaité ouvrir les différents rendez-vous à l'ensemble des organisations syndicales.

Une première réunion s'est tenue entre les élus de la communauté de communes des Terres Vives et l'intersyndicale. Nous avons ensuite rencontré le Président du Conseil Général qui s'est engagé en faveur du maintien de la Trésorerie ; de même les députés N. Sansu et Y. Galut ont apporté leur soutien.

Symboliquement, le 15 octobre, les élus se sont rassemblés devant la trésorerie et ont recouvert d'un voile noir le fronton « Centre des Finances Publiques » en présence du Maire de St Martin d'Auxigny, du Président de la communauté de communes et des représentants syndicaux dont Pascal Jaubier secrétaire adjoint de l'Union départementale CGT. Le député Y. Galut, l'association des élus communistes et républicains, se sont adressés au Ministre. Les élus de la communauté de communes ont demandé rendez-vous au ministère. Les représentants syndicaux sont intervenus à plusieurs reprises à la direction départementale ainsi qu'à Bercy. La CGT a largement œuvré à l'unité : unité des organisations syndicales, combat commun élus et représentants syndicaux. Ce combat unitaire a payé, la direction générale a dû reculer.

### Formation Syndicale 2013

Dans le cadre de son plan de formation syndicale 2013, l'union départementale CGT du Cher propose les formations syndicales suivantes :

1 . **Stage organisation, vie syndicale** : axé sur les questions d'organisation, de vie syndicale et de politique financière, dans le cadre de la loi sur les nouvelles règles comptables concernant les syndicats. Cette formation se déroulera les **12, 13 & 14 Mars à l'UD**, 8 place Malus, à Bourges.

2 . **Stage CHSCT** : concernant les élus CHSCT ; la formation « CHSCT / ATMP tronc commun ». Les dates sont du **8 au 12 avril 2013**, à Moulins sur Yèvre (près de Bourges). Ce stage est réservé aux membres titulaires du CHSCT est dans la limite d'un stage par mandat.

3 . **Formation sur CoGiTiel** : 27, 28 Février et 1er Mars à l'UD - Place Malus à Bourges.

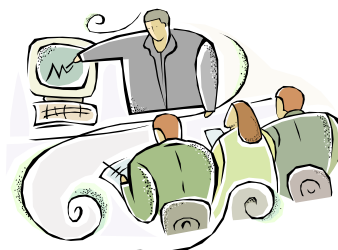
Nous vous proposons de vous inscrire dès maintenant à ces formations. Il est possible de poser des congés de formation économique, sociale et syndicale, avec l'article L.3142-7 et suivants du Code du Travail. Nous vous rappelons que chaque salarié a droit à 12 jours de formation par an.

**Le courrier de demande de stage devra être adressé un mois avant à votre employeur.**

Pour vous inscrire vous disposez du bulletin de participation ci-dessous.

Salutations syndicales.

Pour le Collectif formation syndicale  
LEPAIN Nicolas



✂ -----

#### **Bulletin de participation**

à retourner à l'Union Départementale CGT du Cher - 8 Place Malus - 18000 Bourges  
ou par email : [cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr)

NOM - Prénom : \_\_\_\_\_ Entreprise : \_\_\_\_\_

- Participera  au stage **Organisation, vie syndicale et politique financière**  
(les 12, 13, 14 Mars 2013 à Bourges)
- au stage **CHSCT / ATMP tronc commun**  
(du 8 au 12 Avril 2013)
- au stage **CoGiTiel**  
(les 27 , 28 Février et 1er Mars 2013)



## Séance plénière du CESER du 14 décembre 2012.

De fait des missions, des prestations, des services, voire des hôpitaux locaux risquent de disparaître ou d'être déclassés en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) modifiant considérablement la répartition d'accès aux soins, à la santé en territoire, conjointement à la baisse arbitraire des financements des hôpitaux publics, sans prendre en compte les besoins réels de santé des populations liées à leurs conditions de vie et de travail, à leur environnement social ; le financement des établissements de santé à la tarification à l'activité a mis en concurrence tous les établissements de santé dans une logique productiviste d'actes rémunérateurs favorisant très largement le privé, y compris en privatisant des lits, voire des services entiers quand ils ne sont pas carrément supprimés.

Cette politique libérale a eu et a toujours des effets dévastateurs et met en péril notre système de santé construit autour de l'hôpital public préservant l'égalité d'accès à des soins de qualité pour tous. L'Etat, La Loi Hôpital Patients, Santé et Territoires dite Bachelot a accentué le processus de délabrement et de casse des hôpitaux sous le prétexte fallacieux de les regrouper en communauté hospitalière de territoire pour les rendre plus efficaces.

La communauté hospitalière de territoire concentre tous les pouvoirs, l'établissement « siège », comme il se nomme, définit le projet commun, la stratégie commune, détermine la politique d'investissement de la CHT et mutualise les compétences (mise en commun des ressources humaines), les autres établissements (appelés également « filiales ») conservant une autonomie juridique extrêmement limitée.

Il s'agit de l'outil idéal pour accélérer les restructurations et les fermetures de sites. Réduire l'offre de soins, mutualiser les moyens, optimiser les dépenses ; en fait il s'agit de passer à une accélération de la réforme hospitalière pour en fait mutualiser la pénurie de moyens à l'échelle du territoire, aujourd'hui le département mais demain un territoire bien plus important avec la loi de décembre 2010 sur les territoires.

De même il est nécessaire de rappeler que le problème de la démographie médicale est dû, d'une part, à des choix politiques de réduction importante du numérus clausus du nombre d'étudiants en médecine dans les années 90 avec la ferme volonté affichée à l'époque de réduire les dépenses de santé par la diminution du nombre de prescripteurs de soins, et d'autre part à l'exercice de la médecine libérale, puisque la liberté d'installation des médecins favorise le déséquilibre de leur répartition géographique.

Face à ce constat de désertification médicale par la pénurie orchestrée des médecins et la raréfaction des services publics de santé de proximité, des maisons de santé pluridisciplinaires sont nées par l'engagement louable des collectivités locales et de la région.

Cependant, si l'implantation de ces maisons de santé est indispensable dans les déserts médicaux, elles ne pourront pas se substituer à la couverture du territoire qui préexistait avant les politiques drastiques de réduction du nombre de médecins libéraux et la casse des hôpitaux publics répartis en territoire.

La région et les collectivités locales ont-elles à se substituer au rôle de l'Etat sur l'égalité de l'offre de santé en territoire ? Comment pourront-elles assumer l'ensemble des compétences sans avoir les moyens qui étaient dévolus à l'Etat ?

A ces interrogations nous ajoutons : doit-on accueillir, le sourire aux lèvres, le fait que la mise en concurrence entre les collectivités déjà engagée, s'accroît davantage par un volet nouveau de la décentralisation qui accentue cette mise en concurrence et prépare par la proximité, l'austérité sociale ?

Nous demeurons persuadés qu'il y a urgence à reconsidérer le rôle de chacun et en tout premier lieu d'arrêter la casse des services publics de santé de proximité et de leur donner les moyens d'être à la hauteur des réponses aux besoins des populations.

Ensuite, n'y aurait-il pas, à partir de l'implantation de ces services publics de soins de proximité, à définir les lieux d'implantation, les périmètres d'intervention, le statut des maisons ou centres de santé dans une logique de cohérence des soins et d'amélioration des réponses adaptées et complémentaires aux besoins de santé des populations ?

De même, sur l'aide à l'autonomie, la CGT revendique la mise en place d'un grand service de public de l'aide à domicile qui soit en capacité d'offrir une égalité de qualité de l'aide quelles que soient les conditions matérielles et sociales des familles concernées et une prise en charge à 100% par la sécurité sociale de la perte d'autonomie due au handicap, à la maladie et au vieillissement.

Pour le groupe CGT, depuis la plénière commune du Conseil Régional avec le Ceser de Janvier, ce que nous dénonçons à l'époque n'a pas changé ; ce qui est pour le moins surprenant c'est que le projet d'avis qui nous est soumis reste enfermé dans la logique du PRS de l'ARS et de la politique conduite par ceux qui ont été sortis par les électeurs en juin dernier.

En conséquence si notre groupe n'a pas pour doctrine la culture de l'opposition de principe, nous ne cautionnerons pas un avis qui ne tient pas compte de la situation réelle et de ce que vivent les salariés qui manifestent et protestent encore aujourd'hui au CH de Chartres et de Fleury-les-Aubrais, de Dreux et de nombreux EPADH de la région dans lesquels les personnels réclament des effectifs et des plans ambitieux de formation pour élever les qualifications ; en conséquence notre groupe votera contre cet avis.

*Philippe Cordat*  
Secrétaire du Comité Régional

# Hommage à Pierre FERDONNET

Mardi 15 Janvier 2013

## Intervention des Cheminots CGT de Bourges Actifs et Retraités

C'est avec une grande peine et une énorme tristesse que nous sommes réunis aujourd'hui pour dire un au revoir à notre Camarade Pierre FERDONNET. Pour nous, Cheminots, Pierre tu étais notre guide et tu le resteras à jamais.

Pierre était membre de la Section « Retraités » des cheminots CGT de Bourges depuis 1977 et était devenu notre Président d'honneur.

Pierre, c'est avant tout 91 ans d'existence, de dévouement, de droiture, de générosité, mais surtout de fidélité à ses idées révolutionnaires de militant syndical et politique et à la CGT depuis mars 1937.

Pierre prit sa première carte syndicale à 15 ans. C'est avec une grande fierté que le 19 juin 2009 nous fêtions avec tes camarades tes 72 années de syndicalisme.

C'est à Vierzon, en 1936 que Pierre fournit ses premières armes dans le monde du salariat comme apprenti ébéniste et cela pendant trois ans. Alors arriva juin 1940 où ce fut la débâcle.

Les appels de Maurice Thorez et Jacques Duclos au peuple français demandant de résister à l'invasisseur, firent qu'il n'en fallut pas plus pour que ta conscience, Pierre, ne s'éveille encore plus, pour que le pays ne soit pas aux mains des occupants.

Au retour des événements de cette période que d'autres décriront mieux que moi, Pierre rejoint son ancienne entreprise à Vierzon, en mai 1946. C'est ensuite chez Escuret que Pierre mènera ses premières actions syndicales (débrayages, grèves, etc...). Le patron l'appellera alors et il sera licencié.

Après quelques mois de chômage, Pierre entre à la SNCF à la Gare de Bourges, en août 1948 comme auxiliaire et sera titularisé un an plus tard.

Comme beaucoup d'autres, Pierre a vu son déroulement de carrière grandement péjoré en raison de ses activités syndicales et politiques. Aujourd'hui encore, la répression syndicale est toujours de mise et on se doit de résister, de se battre pour la justice, la liberté. Pierre, lui, a risqué sa vie pour ses engagements et il nous disait toujours de ne pas renoncer.

Pierre fut élu du personnel et secrétaire du syndicat CGT des Cheminots de Bourges dès 1950. Il prendra la tête des grandes luttes des cheminots en 1968 et 1971.

Il prit sa retraite en mars 1977.

A la CGT, dans son travail de militant, Pierre a toujours défendu cette conception d'un syndicalisme de classe, de débat, de rassemblement à partir d'arguments précis qui se situent aux antipodes d'une méthode simpliste.

D'ailleurs, chacun, chacune se rappelle que Pierre venait régulièrement aux assemblées générales en gare de Bourges, notamment lors des grandes luttes des Cheminots en 1987, 1995, 2003 et à l'automne 2007 pour préserver notre régime de retraite. On se souvient de ses interventions précises, très écoutées par les cheminots présents, actifs et retraités.

Pierre et Madeleine ont toujours tenu à être présents le 7 mars de chaque année en gare de Bourges pour rendre hommage à notre camarade Pierre SÉMARD, Secrétaire de la Fédération CGT des Cheminots, fusillé par les Allemands en 1942 à Evreux après avoir été emprisonné au Bordiot à Bourges.

Pierre, Madeleine, nous pouvons le dire à la jeunesse, les vies de militants sont de belles vies parce qu'elles sont pleines. Le syndicalisme, l'engagement collectif pour changer les choses sont une des plus belles écoles de la vie.

Comme l'a si bien écrit un des plus grands poètes français Victor Hugo « ceux qui vivent sont ceux qui luttent » et toi, Pierre, tu as su nous le transmettre et nous t'en serons toujours reconnaissants.

Au moment où toutes les lois sociales issues du Conseil National de la Résistance sont remises en cause aujourd'hui, on se doit de continuer les luttes et comme nous le disait souvent Pierre, ne pas baisser les bras.

A toi Madeleine, son épouse, à tes filles Annie, Françoise et Claudine, à tes petits enfants, arrières petits enfants, ainsi qu'à toute la famille,

La Fédération CGT des Cheminots,  
Le Secteur Régional CGT des Cheminots de Tours,  
Le Syndicats CGT des Cheminots de Bourges, Actifs et Retraités,

vous présentent leurs plus sincères condoléances et soyez assurés de notre affection.

Pierre, tu seras toujours présent dans nos mémoires.

## **MALADIES PROFESSIONNELLES et CANCERS !**

***Voilà le thème de la Rencontre-Débat organisée par les Mutuelles Familiales du Centre (en particulier celle du Cher) cette année.***

On y débatera notamment de :

Quelles politiques de prévention des risques professionnels à mettre en œuvre ?

Il est clair qu'il s'agit d'un sujet qui interpelle directement l'activité syndicale. C'est une bonne raison pour que les militants CGT participent en grand nombre à cette rencontre qui se tiendra le :

**JEUDI 14 FEVRIER 2013 à 18 heures**  
**Salle Marcel Paul - ZI de l'Aujonnière**  
**Rue Marcel Paul à VIERZON**

*Avec la participation de :*

- ◆ Stéphane Richard, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris,
- ◆ Pascal Morichalar, Post-doctorant au CNRS - Laboratoire GSPE de Strasbourg,
- ◆ Dr Françoise Devay, Médecin coordonateur ADOC 18,
- ◆ Dr François Bonhomme, Président de la Ligue contre le Cancer 18,
- ◆ Dominique Durand, Journaliste, animera le débat.



## **CONGRES UD** **12, 13 & 14 JUIIN 2013**

**Le Congrès de l'Union Départementale du Cher**  
**aura lieu à**  
**BOURGES - Salle Marcel Bascoulard.**

**Le nombre de voix et le nombre de délégués qui pourront participer**  
**à ce congrès seront calculés sur les cotisations 2012**  
**réglées avant le 1er Mars 2013.**

**Tout ce qui arrivera ensuite ne sera pas pris en compte.**

**Tout ce qui sera réglé en Février à CoGÉTise devra être transmis**  
**à l'UD afin que ces cotisations soient comptabilisées.**

**Dores et déjà, mettez-vous à jour de toutes vos cotisations.**

**-0-0-0-0-0-**